

Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

18/07/2018

Ce texte fixe le régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée : accès, organisation et déroulement de la formation. Il présente en annexe le référentiel des activités et compétences, le référentiel de formation ainsi que le cahier des charges du mémoire présenté par le candidat.